



Réunion statutaire : **BUREAU EXÉCUTIF**

Procès-verbal de la Réunion du 25 août 2023

Membres présents (présentiel ou visioconférence) :

Gwenaëlle NOURY, Présidente
Stéphanie DAVAL, Secrétaire Générale
Raphaël CABON, Trésorier Général
Laurent MOREAU, Membre Président CSN Patinage Artistique Synchronisé
Pascal HENRY, Membre Président CSN Sports Extrêmes
Guillemette ANCELET, Membre Présidente CSN Patinage Artistique
Huguette LONDY, Membre
Mylène SECHAUD, Présidente de la CSN Ballet
Patrice MAURIN, Vice-président
Patrick RIVERA, Membre
Noël MORARD, Membre Président CSN Curling,

Membres représentés :

Invités :

Ludovic LE GUENNEC, Président du Conseil Fédéral
Djamel CHEIKH, DTN

Membres ou invités absents et excusés :

Maître Laurent PLAGNOL, Avocat
Florian OTAÏ, Membre
Cécile LEKHAL, Présidente CSN Patinage de Vitesse
Marien de la ASUNCION, Membre Président CSN Danse sur Glace
Alexandra BOCH, Membre Présidente CSN Bob Luge Skeleton

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Gwenaëlle NOURY. Le quorum est atteint (3 membres). Le bureau exécutif peut donc valablement délibérer.

La Présidente rappelle que le Bureau Exécutif est réuni sur l'**Ordre du Jour** suivant :

- *Désignation d'un secrétaire de séance,*
- *Projet de nouveaux Statuts de la Fédération,*
- *Questions diverses.*

A l'unanimité des présents, un point est ajouté à l'ordre du jour :

- *Point sur la gouvernance fédérale.*

Mme Noury commence par rappeler à tous l'obligation de confidentialité de nos débats au sein de l'ensemble des instances dirigeantes, en application de l'article 16.3 du Règlement Intérieur.

Elle rappelle également que les membres du Bureau Exécutif ont été convoqués mercredi pour des votes en dehors de réunion qui se tiendront à partir de demain 6h du matin et pour 24h, par vote électronique à mains levées.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Stéphanie DAVAL est désignée secrétaire de séance.

II. Point sur la gouvernance fédérale

Gwenaëlle Noury prend la parole pour évoquer une activité fédérale assez riche pour cette inter-saison.

Il y a d'abord eu la réunion fin juin à l'ISU à Lausanne où nous avons eu confirmation officielle de l'attribution à la France (Orléans) de la finale du Grand Prix en décembre 2024. Les relations avec l'ISU sont vraiment excellentes et le travail se fait sereinement et dans la confiance.

Nous avons également organisé plusieurs rendez-vous avec d'anciens sportifs de haut niveau : Philippe Candeloro et son épouse, Sarah Abitbol et son partenaire Maxime Combes, Stanick Jeannette pour des galas, spectacles et shows mais aussi pour d'autres sujets liés à l'évènementiel et pour Sarah Abitbol liés à la lutte contre les violences.

Nous travaillons notamment activement sur le projet des 120 ans de la Fédération qui seront célébrés cette saison avec un nouveau logo dédié, et un gala spécial lors des Elites à Vaujany. De nombreux rendez-vous d'amorces ont eu lieu et nous avons de beaux projets en gestation, qui seront, Gwenaëlle Noury l'espère, de belles surprises que nous annoncerons bientôt.

Les CSN ont également beaucoup travaillé pendant les vacances. Notamment une rencontre au siège avec Cécile Lekhal pour la CSN Patinage de Vitesse, et Gwenaëlle Noury et Stéphanie Daval ont retrouvé Guillemette Ancelet près de Nantes début août.

Gwenaëlle Noury s'est également rendue à Louviers avant l'ouverture du stage de curling de la CSN. Noël Morard remercie Gwenaëlle Noury d'avoir décalé son retour en Bretagne pour passer à Louviers et cette présence a été très remarquée. Il remercie aussi Pascal Henry et l'équipe de Louviers car ce stage a été une réussite. La communication sur Facebook faite par Agathe Jeanne, déplacée spécialement pour l'occasion pour prendre de nombreuses photos et communiquer sur les réseaux, a généré des appels pour développer le curling, notamment le club de Colmar. Les journaux se sont déplacés et le retentissement a été notable. Nous allons à l'avenir associer systématiquement l'équipe communication à nos déplacements pour promouvoir le développement des disciplines.

Cette dernière semaine d'août a été riche... des rendez-vous que Gwenaëlle Noury, Djamel Cheikh et Stéphanie Daval avaient sollicités ont eu lieu. D'abord avec l'Agence Nationale du Sport, précisément avec M. Frédéric Sanaur et M. Claude Onesta. Gwenaëlle Noury est heureuse de souligner le climat de confiance et de transparence rétablis, avec un accueil chaleureux, et une volonté réelle d'aider notre Fédération. Aussi avec la Direction des Sports : étaient présents Mme la Directrice des Sports, Fabienne Bourdais, qui sera présente à Angers (de même que David Lappartient, nouveau Président du CNOSF), Audrey Perrusin et Bruno Génard.

Cette semaine aussi a révélé une mauvaise nouvelle... Gwenaëlle Noury, Djamel Cheikh, Florian Otaï et Stéphanie Daval avaient rendez-vous hier avec S. [REDACTED] représentée par M. P. [REDACTED]. Nous avons eu droit à des aveux qui nous ont assommés. Le sujet abordé était celui de la patinoire mobile, et cela se poursuivra en procédures judiciaires nombreuses et complexes.

En réalité, cette patinoire mobile, nous ne l'avons que partiellement.

Il s'agissait de questionner M. P. [REDACTED] sur cette patinoire stockée dans ses locaux à M. [REDACTED] et utilisée seulement trois fois depuis son achat. Tout comme le rapport d'inspection générale nous nous étonnions en effet que sur ces utilisations, et notamment pour les championnats du monde de Montpellier de 2020, la Fédération avait payé des factures très significatives de location de groupes froid, de surfaceuses... à ce même prestataire alors qu'elle était censée être propriétaire de tout ce matériel loué pour plus de 400 000 €.

Nous n'avons pas eu à poser ces questions puisque M. [REDACTED] nous a livré spontanément, avec preuves à l'appui, qu'à la demande de la fédération [REDACTED] [REDACTED] une facture avait été émise, conforme à l'appel d'offres, puis payée, pour que la Fédération bénéficie de la subvention CNDS (devenue ANS).

La subvention perçue a finalement couvert la totalité de l'achat d'un tapis de glace et de barrières sans tout le matériel qui figurait sur la facture acquittée et transmise au CNDS. Il nous a dit que la Fédération avait effectivement payé la totalité de la facture de 1 116 400 € et ensuite avait demandé la suppression de toute la partie « inutile » du bon de commande, pour une valeur de 676 800 € TTC. Une convention de « faux » sponsoring a ensuite été signée entre les deux parties (FFSG/ [REDACTED] avec contreparties, loges, places, affichage etc) pour permettre à [REDACTED] de reverser ce trop-perçu à la Fédération sur la base des factures établies par la Fédération, sous la présidence de [REDACTED].

En résumé la FFSG a acheté une patinoire mobile pour 489 816 € TTC et a perçu 466 000 € du CNDS. [REDACTED] a tout reversé et tout est vérifiable grâce à la comptabilité.

Il s'agit pour nous d'une fraude financière par rapport à la subvention de l'Etat. Djamel Cheikh, Gwenaëlle Noury et Stéphanie Daval ont décidé d'alerter immédiatement l'ANS, la Direction des Sports et le Ministère chargé des Sports. La Fédération va devoir rendre une partie de la subvention reçue illégalement. Le but de la manœuvre était que notre achat soit intégralement couvert par la subvention.

Djamel Cheikh rappelle que nos Inspecteurs Généraux avaient déjà de sérieux doutes sur cette patinoire mobile. Nous nous interrogeons aussi car cet équipement, utilisé à Montpellier lors des championnats du Monde, avec des factures de location d'un matériel qu'on était sensés posséder.

Avant d'envisager la poursuite du partenariat avec [REDACTED], nous allons devoir régler ce lourd contentieux. La brigade financière sera saisie de ces éléments dans le cadre de l'enquête ouverte suite à l'Inspection Générale.

Noël Morard se demande ce que la Fédération possède réellement. Il lui est répondu : un tapis glacier de 2 fois 900 m² + les barrières.

Stéphanie Daval précise qu'à chaque fois que la Fédération se servira de cette patinoire, il faudra louer ce que la Fédération n'a pas acheté. Elle soulève aussi la question du matériel que la Fédération n'a pas et qui a été amorti dans nos comptes.

Noël Morard demande où est stocké ce matériel. Il lui est répondu qu'il est stocké chez [REDACTED], qui nous a offert le stockage depuis 2019. Nous allons lancer un appel d'offres pour le stockage à l'avenir et nous déplacer quand cela sera possible (il faut pouvoir la stocker) pour récupérer les éléments dont nous sommes propriétaires. Les éléments transmis par M. [REDACTED] contiennent des échanges entre **, **... (noms non révélés dans le présent procès-verbal mais indiqués verbalement aux membres du Bureau Exécutif).

La somme à restituer à l'ANS s'élèverait à 270 000 € environ. Nous envisageons une plainte avec constitution de partie civile.

Nombreux s'interrogent sur cette confiance spontanée de M. [REDACTED].

Pour finir sur une note plus positive... Gwenaëlle Noury expose qu'elle a reçu un coup de fil à minuit mardi de Maître Laurent Plagnol... en effet, il s'agit ici de décalage horaire, car le sujet était celui de l'affaire Morgan Ciprès qui venait d'être plaidée. Gwenaëlle Noury a la joie d'annoncer au Bureau Exécutif que la motion d'incompétence territoriale que nous avons soutenue et documenté a été retenue par le Tribunal... La partie adverse peut faire appel, sous 30 jours, mais en attendant c'est une première victoire, 4 mois à peine après le changement d'avocat aux Etats Unis.

Nous verrons ce que fait la partie adverse.

Noël Morard termine sur une note d'humour : ce que la Fédération ne donnera pas aux plaignants aux Etats Unis va devoir être rendu à l'Etat / ANS.

Enfin, Gwenaëlle Noury remercie également chacun des démarches en cours pour de nouveaux sponsors... Et souligne qu'heureusement que nous parlons tous de sport et de nos disciplines régulièrement par nos contacts quotidiens car c'est notre mission principale, avec notamment en ce moment de beaux résultats sur le Grand Prix Junior à Bangkok en ce moment.

La Fédération sera aussi présente sur le Martin Fourcade Festival à Annecy... pour une 1^{ère} pour la FFSG, avec la présence notamment de nombreux sponsors des sports d'hiver au village de l'évènement.

Guillemette Ancelet souhaite également ajouter un point sur les listes SER qui seront votées demain.

Elle aimerait lancer une réflexion entre Présidents de CSN pour harmoniser les critères et le fonctionnement de cette liste à l'avenir. En effet elle a refusé, après concertation avec Gwenaëlle Noury et Stéphanie Daval, la première version soumise pour le Patinage Artistique. Elle a proposé aux différents Présidents de ligues des modifications qui ont permis des adaptations pour une liste plus juste.

Elle souligne que certes nous avons du temps avant l'édition de la prochaine liste mais ce travail lui tient à cœur. Les listes SER n'ont qu'un apport limité mais peuvent aider beaucoup les pratiquants concernés. Laurent Moreau et Noël Morard soutiennent la démarche. Gwenaëlle Noury aussi bien entendu. Stéphanie Daval salue le tact et la bienveillance dont Guillemette Ancelet a fait preuve. Huguette Londy exprime aussi le souhait que ce soit étendu à la danse et à la synchro notamment.

Tous conviennent que des réunions de travail spécifiques seront organisées par Guillemette Ancelet pendant l'année à venir.

III. Projet de nouveaux Statuts de la Fédération

Gwenaëlle Noury remercie tous ceux qui se sont impliqués dans ce projet colossal avant de passer la parole à Stéphanie Daval.

Les travaux de la Commission de Révisions des Textes Fédéraux (CRTF), présidée par Stéphanie Daval, se sont concrétisés par de nombreuses réunions, l'implication de différents acteurs fédéraux non membres de la Commission, dont Djamel Cheikh, Anthony Leroy, Raphaël Cabon, Guillemette Ancelet et bien entendu elle-même.

Le projet de statuts révisés a été adressé à l'ensemble des élus fédéraux, membres du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral dimanche 20 août.

Le projet de règlement intérieur sera communiqué demain à l'ensemble des élus.

Le Conseil Fédéral, qui a déjà réuni certains de ses membres pour une lecture informelle du projet de statuts hier soir, se réunit mercredi 30 août au soir pour délibérer sur le projet. Ludo : une dizaine de présents, un certain nb de points relevés mais dans la globalité le CF est plutôt positif sur ce projet. Des explications ou précisions devront être apportés lors de la prochaine réunion. Le CF a remercié vraiment les participants à cette refonte car ils ont conscience de l'ampleur du travail.

Jeudi 31 août au plus tard nous adresserons les projets de statuts révisés et de règlement intérieur révisé pour avis à la Direction Juridique de la Direction des Sports du Ministère chargé des Sports.

Les instances dirigeantes continueront néanmoins de travailler en parallèle sur ces textes et autres textes fédéraux.

Une fois les textes arrêtés, compte tenu des observations et modifications souhaitées par les instances dirigeantes et recommandées par le Ministère, il est prévu que la CRTF organise des visio conférences de présentation de ces textes aux Présidents de Groupements, avant que l'Assemblée Générale ne soit réunie, ce qui devra avoir lieu avant la fin de l'année civile.

L'objectif de cette réforme, au-delà de la mise en œuvre de la réforme légale du 2 mars 2022, de la nécessaire réécritures de certains passages lacunaires ou en contradiction les uns avec les autres, ou de l'instauration de la Maison des Entraîneurs (ou Commission Fédérale des Entraîneurs de Clubs – CFEC), est avant tout d'inscrire dans nos textes les bonnes pratiques mises en œuvre depuis le début du mandat de Gwenaëlle Noury en vue d'un « plus jamais ça »...

Stéphanie Daval, une fois ce contexte rappelé, ouvre le débat et sollicite chacun pour des questions / réactions...

Patrick Rivera prend en premier la parole :

- Concernant les licenciés, article 5.2. des Statuts, et l'obligation pour certains Officiels d'Arbitrage, de grade international, ISU ou Olympique, de prendre leur licence au « club France ». Stéphanie Daval commence par rappeler que le club France est à ce jour une association indépendante et que la règle nouvelle le fera de facto disparaître. Elle expose également qu'actuellement, depuis le 1^{er} juin 2023, les Officiels d'Arbitrage internationaux, ISU ou Olympiques ont une simple possibilité de prendre leur licence au Club France. L'obligation pour l'avenir est une proposition saluée par la CFOA. Pour les autres Officiels d'Arbitrage, une simple possibilité de prendre leur licence à la FFSG directement sera offerte par l'alinéa suivant. Pour répondre spécifiquement à la question de Patrick Rivera, il restera possible pour un Officiel d'Arbitrage de grade international, ISU ou Olympique, de rester attaché à un club avec une licence fédérale classique (pour un rattachement « affectif » de cœur à un club) puis une licence d'officiel d'arbitrage secondaire à la FFSG.
- Concernant les représentants des entraîneurs et officiels d'arbitrage au Conseil Fédéral : en plus de la parité Homme/Femme, Patrick Rivera suggère de prévoir un représentant des entraîneurs ou officiels d'arbitrage pour les disciplines d'expression et un représentant pour les disciplines de précision ou de vitesse. Mais en effet, chacun comprend que cela serait compliqué à gérer en plus de la gestion parité.
- Concernant le nom des CSN (projet de le changer pour Comité Technique Sportif National), peu importe selon Patrick Rivera. Pour la CRTF, la question est ouverte... le Conseil Fédéral serait a priori plutôt contre. L'idée initiale était d'harmoniser avec l'ISU... Noël Morard souligne que pour les disciplines non ISU, peu importe... Djamel Cheikh rappelle que partout dans les autres fédérations et dans le code du sport on parle de commissions. Il s'agit en réalité d'un sujet mineur de vocabulaire. Tous pensent qu'on va s'orienter vers un non-changement de dénomination des CSN...

Stéphanie Daval informe les membres du Bureau Exécutif que l'idée a été émise par certains membres du Conseil Fédéral d'inverser l'ordre des articles au sein du titre sur la gouvernance : de l'article sur le Conseil Fédéral, puis sur le Bureau Exécutif, puis sur le Président on passerait à l'article sur le Président, puis sur le Bureau Exécutif, puis sur le Conseil Fédéral. Cela n'appelle pas d'observation particulière pour les membres du Bureau Exécutif présents.

Puis Laurent Moreau prend la parole :

- Il est chagriné : il n'a rien contre les officiels d'arbitrage, les entraîneurs ni les Présidents de clubs au sein des CSN mais dans les commissions (précisant qu'il aime le mot), plus on augmente le nombre de membres, plus on augmente les budgets... notamment en Patinage Artistique Synchronisé, une réunion présentielle, une fois par an, représente un coût de 1 500 €. Aussi, plus on est plus on dépense... il comprend que l'idée était d'enrichir en termes de forces de travail et de visions différentes. Raphaël Cabon précise que nous avons conscience de l'impact de la réforme sur le budget « Vie fédérale ». Il sera hors de question de baisser les budgets pour le sportif, donc nous verrons pour trouver des pistes de baisse de certains budgets ou d'augmentation des recettes (partenaires, licenciés nouveaux etc...). Il est rappelé aussi qu'investir dans le développement passe aussi par le travail des CSN... Gwenaëlle Noury et Raphaël Cabon s'accordent à dire qu'il faut certes être raisonnables mais surtout se réinventer, travailler autrement : l'outil visio sera prioritaire ou il faudra optimiser un déplacement. Pour la CSN PAS, le budget est limité pour ce type de réunions, c'est ce que souligne Laurent Moreau. Stéphanie Daval rappelle que pour le cas spécifique de la CSN PAS, la CSN sera de 4 personnes, Président compris, donc en termes de nombre de personnes ça ne changera rien en pratique. Seules les CSN PA et la DG seront impactées par l'augmentation du nombre de membres, or elles n'ont pas le même budget. Stéphanie Daval indique à Laurent Moreau qu'il aura plus de détails dans le Règlement Intérieur modifié.

Patrice Maurin prend la parole pour indiquer qu'il commence à connaître les statuts modifiés par cœur en tant que membre de la CRTF et que cela lui convient. Il revient sur le projet qu'il porte, la CFEC ou Maison des Entraîneurs de Clubs : il lui semble que les Présidents de CSN qu'il a sollicités pour des noms de candidats pour la composer rencontrent des difficultés car il n'a pas eu bcp de retour (à part de Laurent Moreau). En BLS, visiblement il y aurait un vrai problème de nombre de candidats... il ne sait pas comment les aider. Il souligne aussi le blocage de la CRTF sur la composition des CSN... avec la question qui reste ouverte avec 3 options proposées.

Guillemette Ancelet souhaite rassurer Patrice Maurin : elle avance dans sa recherche de candidats... elle cherche un entraîneur qui soit communicatif, avec des envies de formation, pas seulement un qui soit bon techniquement. Elle a établi une liste, plus longue que la précédente. Gwenaëlle Noury demande si des candidats l'ont contacté spontanément. Guillemette Ancelet répond que non à ce stade et demande s'il est possible pour elle de mettre un message sur le groupe WhatsApp des entraîneurs pour expliquer le projet Maison des Entraîneurs et inviter ceux qui seraient intéressés à venir vers elle. La liste pourrait être un mélange des propositions et des volontaires. Sa démarche est validée.

Patrice Maurin imaginait que si un Président avait 7 ou 8 candidats au final, le Bureau Exécutif dans sa collégialité trancherait. Stéphanie Daval rappelle que c'est ainsi qu'a été écrit le projet de Règlement Intérieur révisé : une décision finale collégiale du Bureau Exécutif nommerait les membres de la CFEC.

Noël Morard revient sur sa recherche pour le curling et les difficultés rencontrées. Stéphanie Daval rappelle la différence entre le collège entraîneurs et la CFEC. Cela recoupe 2 réalités différentes, d'un côté un collège électoral, défini par la licence « entraîneur » et donc, par renvoi au Règlement Affiliation Licences, une personne titulaire d'une carte professionnelle, de l'autre une commission de travail, qui sera composée d'entraîneurs (ou non), rémunérés ou non, titulaire d'une carte professionnelle ou non.

Le cas de Thierry Mercier pourra être étudié. Djamel Cheikh ne serait pas contre l'idée que Thierry Mercier soit nommé dans ce cadre pour amorcer la dynamique le temps qu'une autre personne soit identifiée. Cette Commission sera un outil pour impulser de la formation justement. Il rappelle qu'en effet en curling il faudra former. Patrice Maurin insiste sur la nécessité de ne pas confondre celui qui sera membre de la CSN et celui qui sera à la CFEC... il faut élargir les voix pour porter celle des disciplines. L'expertise technique ne sera pas un critère, ce qui est recherché est un regard, un projet pour faire évoluer la profession. Un débat intervient entre Patrice Maurin, Djamel Cheikh et Noël Morard.

Mylène Séchaud suggère peut-être un problème lié au nom de l'organe... c'est la Maison pour les Entraîneurs mais pas forcément composée par les entraîneurs.

Il reste en la matière un travail sur le Règlement Intérieur à faire.

Mylène Séchaud n'a pas vraiment de commentaires spécifiques et est à l'écoute des avis de chacun. Elle remercie chacun de ce travail et de toute l'œuvre de la Fédération ces derniers temps, notamment pour le Ballet sur Glace.

Pascal Henry s'exprime à son tour :

- Il souhaite formuler une observation, étant précisé qu'il a évoqué avec Ludovic Le Guennec le sujet, relativement à la notion de suspension de licence à titre conservatoire. Il souhaiterait que soit prévu un organe de contrôle de la décision en question ou une concertation entre plusieurs personnes.
- Il émet aussi une interrogation quant à l'extension des missions du Président du Conseil Fédéral.

Ludovic Le Guennec expose que les missions du Conseil Fédéral ne sont pas profondément modifiées mais leur périmètre évolue légèrement, pour renforcer justement la mission de contrôle du Conseil Fédéral, qu'il ait plus d'outils pour permettre de limiter le risque de reproduction de ce qui s'est passé auparavant. Mais en aucun cas il ne s'agit de prérogatives d'ingérence du Conseil Fédéral dans la gestion de la FFSG.

La CRTF a également détaillé les missions du Président du Conseil Fédéral, mais ce n'est qu'un rassemblement de règles éparpillées dans les statuts et le Règlement Intérieur auparavant, sauf une ou deux nouvelles règles. Le mot d'ordre a été l'efficacité de la surveillance, du contrôle de la direction de la FFSG. Aujourd'hui tout fonctionne car Ludovic Le Guennec, Stéphanie Daval et Gwenaëlle Noury travaillent en transparence et avec bienveillance...; mais cela ne sera pas toujours le cas. On a voulu inscrire dans les textes nos pratiques depuis le début du mandat pour les garantir : transparence, transversalité et coopération de bonne foi. L'idée est : que souhaite incarner la FFSG sur le long terme ?

Djamel Cheikh prend la parole sur la question de la suspension provisoire de la licence, car c'était une de ses suggestions. Dans des situations très graves, quand une enquête administrative ou judiciaire est ouverte, on peut se retrouver dans une situation où la Fédération n'a rien fait. D'autres fédérations ont instauré cette règle avec succès, c'est une mesure de protection qui nous incombe... cela doit se faire vite car les procédures administratives et judiciaires sont très lentes. Il faut l'encadrer mais cela doit exister. Il s'agit aussi de la responsabilité de la Fédération.

Selon Djamel Cheikh, soutenu par Stéphanie Daval, on peut ajouter que la mise en œuvre de cette mesure doit être immédiatement suivie d'une saisine de la commission disciplinaire (qui aura alors 10 semaines pour statuer, ce qui limite l'impact dans le temps de la décision de suspension provisoire de licence), et qu'elle devra être décidée par 2 personnes. Mais ne pas avoir cette possibilité serait selon Djamel Cheikh un manque significatif. On suspend, on enquête, on évalue et si tout va bien on restitue la licence. Ne rien faire c'est très dangereux aussi.

Gwenaëlle Noury demande si d'autres questions restent.

Noël Morard revient sur la règle des 72 heures avant pour les convocations de réunions de Bureau Exécutif. Il souligne avec humour qu'il faudra le prévenir autrement que par mail car il ne consulte pas ses mails tous les jours.

IV. Questions diverses

Laurent relève le sujet Sportity : il attend toujours des CSN leur besoin de créations de chaînes. La chaîne des masters est ouverte depuis 1 semaine.

Gwenaëlle Noury précise aussi que la nouvelle billetterie est en place désormais. Une communication sur les réseaux sera faite.

Une prochaine réunion du Bureau Exécutif aura lieu lundi 28 août 2023 19h00 pour l'examen du règlement intérieur révisé, adressé dès demain aux membres du Bureau Exécutif.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 21h00.

Secrétaire de séance :

Stéphanie DAVAL
Secrétaire Générale



Gwenaëlle NOURY
Présidente

